

ANNEXE 2 : TARIFS 2026 DES PRESTATIONS DE SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19.12.2025
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_292-DE

1. TARIFS 2026 DES PRESTATIONS DE SERVICES D'EAU POTABLE

Prestation de services	Unité	2025 En € HT	2026 En € HT
CREATION DE BRANCHEMENT EN TUYAU PEHD BANDE BLEUE SERIE 16 BARS, LONGUEUR MAXIMALE DE 3 ML, y compris : - l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation du branchement, - les frais d'étude, - la consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux, des investigations complémentaires nécessaires, - Envoi et repli du matériel - les frais de signalisation du chantier, - les fouilles jusqu'à 1.3 ml - le forage éventuel - le percement de la conduite principale - la fourniture et la pose de collier de prise en charge ou d'un kit de branchement électrosoudable (en fonte sur canalisation fonte ou PVC, en PEHD sur canalisation PEHD). robinet 1/4 de tour. tabernacle en béton. tube allonge de type PVC pression Ø80. bouché à clé en fonte carrée. ronde ou hexagonale pour - la fourniture et la pose de la canalisation de branchement en polyéthylène PN 16 bande bleue PE 100 – SDR11 – PN 16 bars – Titulaire ACS & NF 114 code UP & NF EN 12201-2 - tous raccordements avec des raccords électrosoudables - la fourniture et la pose d'un citerneau en limite de propriété pour espace public d'une hauteur minimale de 550 mm – Tampon fonte B125 (zone non circulé) ou C250 (zone circulé) conforme NF EN 124 – Rail équipé démontable d'un robinet Avant compteur inviolable, d'un clapet EA, d'une douille coulissante - Tête ajustable et orientable toute direction pour réglage de finition type Modulaire des Ets Paragel ou fourniture équivalente - le grillage avertisseur détectable - le remblaiement conformément à la permission de voirie - la réfection à l'identique de la chaussée, des accotements et des fossés - la remise des plans conformes à l'exécution géoréférencés classe A, y compris géolocalisation du citerneau ou de la borne de façade.	Unité	En € HT	En € HT
La longueur du branchement est comptée de l'axe de la voirie publique à l'origine du compteur.			
prix forfaitaire pour un branchement de 18/25 mm	Unité	1 514,70 €	1 537,42 €
prix forfaitaire pour un branchement de 26/32 mm	Unité	1 683,00 €	1 708,25 €
prix forfaitaire pour un branchement de 33/40 mm	Unité	nouveau tarif	2 805,00 €
prix forfaitaire pour un branchement de 42/50 mm	Unité	3 029,40 €	3 074,84 €
Plus-value si installation d'une borne de façade en lieu et place du citerneau	Unité	280,50 €	284,71 €
Plus-value au forfait de branchement pour sur profondeur supérieure à 1.30 ml par décimètre supplémentaire	Dm	80,78 €	81,99 €
BRANCHEMENT tuyau PEHD, longueur de 10 ml à compter de l'axe de la voirie avec borne de façade hors compteur – accessoires et évacuation des déblais – Profondeur jusqu'à 0,90 m	Unité	En € HT	En € HT
Création branchement de 18/25 mm	U	1 739,10 €	1 765,19 €
Création branchement de 26/32 mm	U	2 255,22 €	2 289,05 €
Création branchement de 33/40 mm	U	nouveau tarif	3 190,00 €
Création branchement de 42/50 mm	U	3 489,42 €	3 541,76 €
Création branchement de diamètre supérieur	U	sur devis	sur devis
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 18/25 mm	ml	80,78 €	81,99 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 26/32 mm	ml	90,88 €	92,24 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 33/40 mm	ml	nouveau tarif	101,20 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 42/50 mm	ml	105,49 €	107,07 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement supérieur	ml	sur devis	sur devis
Moins-value si impossibilité d'installer une borne de façade et mise en œuvre d'un citerneau traditionnel pour un branchement DN 25	U	127,50 €	129,41 €
Plus-value pour profondeur supérieur à 0,9 m	dm	sur devis	sur devis
Moins-value aux forfaits branchements pour branchement AEP/AC en tranchée commune (applicable sur un seul branchement en AEP ou en AC)	Unité	165,00 €	167,48 €
RACCORDEMENT DE LOTISSEMENT, ZONE D'ACTIVITE, OU DE RESEAU COLLECTIF NECESSITANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN TE ET D'UNE VANNE DE SECTIONNEMENT SUR LA CANALISATION PRINCIPALE. LONGUEUR DE 7 ML A COMPTER DE L'AXE DE LA VOIRIE. v compris :			
- l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation du branchement ainsi que la gestion de clientèle pour un nouvel abonné, - les frais d'étude - la consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux, des investigations complémentaires nécessaires, - les frais de signalisation du chantier, - les fouilles jusqu'à 0,90 m de couverture - le grillage avertisseur détectable - le remblaiement conformément à la permission de voirie - la réfection à l'identique de la chaussée, des accotements et des fossés - La fourniture et mise en place d'un té, de manchon et d'une vanne en fonte sur canalisation Fonte ou PVC, ou té, manchons et vanne à embout PEHD sur - la fourniture et pose de la conduite de même nature et même diamètre que la conduite sur laquelle s'effectue le raccordement - la remise des plans conformes à l'exécution géoréférencés classe A.	Unité	En € HT	En € HT
La longueur est comptée de l'axe de la voirie publique au raccordement sur conduite en attente.			
Raccordement sur diamètre jusqu'à 53 mm	Unité	2 636,70 €	2 676,25 €
Raccordement sur diamètre de 60 à 110 mm	Unité	3 197,70 €	3 245,67 €
Raccordement sur diamètre de 111 à 160 mm	Unité	3 646,50 €	3 701,20 €
Raccordement sur diamètre supérieur à 161 mm	Unité	nouveau tarif	4 091,12 €
Remise à la cote d'un regard fonte sur voirie (avec fourniture d'un regard neuf) dans le cadre de travaux de mise en œuvre d'un nouveau tapis de voirie	Unité	1 122,00 €	1 138,83 €
Emploi d'un tracto-pelle ou mini-pelle	Heure	81,60 €	82,82 €
Fourniture et pose d'une protection béton de BAC (en accotement)	Unité	nouveau tarif	99,00 €
Fourniture d'un regard classique (pour cpt de 15 et 20) sans platine	Unité	83,03 €	84,28 €
Fourniture d'un regard faible encombrement (type Isocourt) (pour cpt de 15 et 20)	Unité	140,25 €	142,35 €
Fourniture d'un grand regard (L100Xl65XH60) (pour cpt de 40) y compris platine équipé de RAC et clapet.	Unité	617,10 €	626,36 €
Fourniture de béton	m3	nouveau tarif	198,00 €
Démolition de chaussée + réfection provisoire en enrobé à froid + réfection définitive en enrobé à chaud + joint émulsion	ml	114,44 €	116,16 €
FOURNITURE ET POSE D'UN CITERNEAU POUR UN COMPTEUR LORS D'UNE CREATION DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT	en € HT
Pour compteur de 15 ou 20 mm	U	140,25 €	142,35 €
Pour compteur de 30 et 40 mm	U	280,50 €	284,71 €
Pour compteur de 50 et 460 mm	U	617,10	626,36 €
Pour compteur de 80 mm et +	U	841,50	854,12 €
FOURNITURE ET POSE D'UN CITERNEAU MULTI-COMpteURS LORS D'UNE CREATION DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT	en € HT

Pour pose 2 compteurs	U	841,50 €	854,12 €
Pour pose 3 à 5 compteurs	U	136,66 €	136,66 €
Pour pose 6 à 10 compteurs	U	284,71 €	284,71 €
Pour pose 10 compteurs et plus	U	841,50 €	854,12 €
FOURNITURE ET POSE D'UN COMPTEUR EQUIPE POUR LA TELERELEVE LORS D'UNE CREATION DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT	en € HT
compteur DN 15mm	U	123,42 €	125,27 €
compteur DN 20-25 mm	U	126,79 €	128,69 €
compteur DN 30 mm	U	251,33 €	255,10 €
compteur DN 40 mm	U	295,09 €	299,52 €
compteur DN 50mm	U	535,19 €	543,22 €
compteur DN 60-65 mm	U	657,49 €	667,35 €
compteur DN 80mm	U	1 352,01 €	1 372,29 €
compteur DN 100mm	U	1 475,43 €	1 497,56 €
compteur DN 150mm	U	1 748,08 €	1 774,30 €
FOURNITURE ET POSE D'ACCESSOIRES DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT	en € HT
col de cygne ou d'une borne de puisage	U	100,98 €	102,49 €
robinet avant-compteur	U	39,27 €	39,86 €
réducteur de pression	U	56,10 €	56,94 €
purgeur / clapet anti-retour	U	sur devis	sur devis
nourrice 2 compteurs	U	280,50 €	284,71 €
plus-value par compteur supplémentaire pour la fourniture et pose d'une nourrice (base: 2 compteurs)	U	89,76 €	91,11 €
platine inox DN25 ou DN32 pour compteur de DN15 ou DN20	U	95,37 €	96,80 €
platine inox DN 33/40 ou 42/50 pour compteur de DN30 ou DN40	U	252,45 €	256,24 €
Plus-value tampon fonte sur regard compteur	U	280,50 €	284,71 €
AUTRES PRESTATIONS SUR BRANCHEMENT	Unité	en € HT	en € HT
Remplacement d'une borne de façade à la demande de l'abonné	U	280,50 €	284,71 €
Remplacement d'un citerneau 1 compteur à la demande de l'abonné	U	280,50 €	284,71 €
Remplacement d'un citerneau multi-compteurs à la demande de l'abonné	U	448,80 €	455,53 €
Déplacement de compteur à la demande de l'abonné	U	729,30 €	740,24 €
Suppression d'un branchement à la demande l'abonné	U	224,40 €	227,77 €
Modification d'un branchement existant, déplacement du comptage	U	nouveau tarif	728,56 €
Traitements et évacuations des déblais non utilisés	U	12,24 €	12,42 €
Forfait d'intervention	U	140,25 €	142,35 €
Main d'œuvre	U	62,83 €	63,77 €
DEPOSE D'UN COMPTEUR	Unité	en € HT	en € HT
dépose d'un ensemble de comptage	U	112,20 €	113,88 €
FOURNITURE ET POSE D'UN COMPTEUR EQUIPE POUR LA TELERELEVE SUR BRANCHEMENT EXISTANT	Unité	en € HT	en € HT
compteur DN 15mm	U	123,42 €	125,27 €
compteur DN 20-25 mm	U	126,79 €	128,69 €
compteur DN 30 mm	U	251,33 €	255,10 €
compteur DN 40 mm	U	295,09 €	299,52 €
compteur DN 50mm	U	535,19 €	543,22 €
compteur DN 60-65 mm	U	657,49 €	667,35 €
compteur DN 80mm	U	1 352,01 €	1 372,29 €
compteur DN 100mm	U	1 475,43 €	1 497,56 €
compteur DN 150mm	U	1 748,08 €	1 774,30 €
REEMPLACEMENT D'UN COMPTEUR DU FAIT DE L'USAGER (DONT GEL)	Unité	en € HT	en € HT
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 15mm	U	85,27 €	86,55 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 20-25 mm	U	85,27 €	86,55 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 30mm	U	179,52 €	182,21 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 40mm	U	179,52 €	182,21 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 50mm	U	403,92 €	409,98 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 60-65 mm	U	403,92 €	409,98 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 80mm	U	448,80 €	455,53 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 100mm	U	448,80 €	455,53 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 150mm	U	448,80 €	455,53 €
VERIFICATION ET CONTROLE D'UN COMPTEUR	Unité	en € HT	en € HT
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 15 mm	U	201,96 €	204,99 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 20 mm	U	286,11 €	290,40 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 30 mm	U	308,55 €	313,18 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 40 mm	U	347,82 €	353,04 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 50 mm	U	448,80 €	455,53 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 60 mm	U	448,80 €	455,53 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 80 mm	U	561,00 €	569,42 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de diamètre supérieur à 80 mm	U	sur devis	sur devis
Autres prestations		sur devis	sur devis
Autres accessoires		sur devis	sur devis

Frais d'accès au service	Unité	En € HT	En € HT
Frais d'accès au service sans déplacement	Forfait	40,00 €	40,60 €
Frais d'accès au service avec déplacement	Forfait	67,00 €	68,01 €
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	Forfait	67,00 €	68,01 €
Coût du premier contrôle d'une installation privée en cas de ressource autonome	Forfait	123,42 €	125,27 €
Contre-visite d'une installation privée	Forfait	nouveau tarif	60,90 €
Frais de relève et de gestion de relève lors d'un refus d'installation d'un compteur équipé d'un système de relève à distance	Forfait par relève facturé	nouveau tarif	80,00 €

Pénalités	Unité	En € HT	En € HT
Pénalité pour prélèvement d'eau sans autorisation sur installations publiques	Forfait	1 020,00 €	1 035,30 €
Pénalité pour manœuvre sur branchement ou compteur ou rupture de scellés	Forfait	510,00 €	517,65 €
Pénalité journalière pour vol d'eau	Forfait	30,60 €	31,06 €
Pénalité pour déprédition sur branchement hors travaux de réparation	Forfait	102,00 €	103,53 €
Pénalité pour déprédition sur canalisation hors travaux de réparation	Forfait	204,00 €	207,06 €

Vente de bois	Unité	Prix plancher - En € HT	Prix plancher - En € HT
Bois sur pied	Unité		
Bois sur pied - Vente de 10 stères minimum	stère	15,30 €	15,30 €
Vente de bois en bloc et sur pied de gré à gré par soumission (vers les professionnels)	Unité		
Vente de bois en bloc et sur pied de gré à gré par soumission (vers les professionnels)	Stère	40,80 €	41,41 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025			
Reçu en préfecture le 19/12/2025	2026	En € HT	En € HT
		ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_292-DE	
Prestation de services	Unité		
Travaux sur l'existant: - remplacement d'une boîte de branchement et de sa réhausse La boîte de branchement posée doit être neuve et dotée d'un système de verrouillage (type pelle d'obturation ou équivalent) - Les remblais conformément à la permission de voirie - Les réfections de chaussée de toute nature de matériaux conformément à la permission de voirie	Unité	1 647,10 €	1 671,81 €
Travaux sur l'existant: - remplacement d'une réhausse de boîte de branchement - Les remblais conformément à la permission de voirie #NOM?	Unité	673,20 €	683,30 €
Forfait pour 1 branchement d'abonné individuel d'assainissement (sur un réseau en service de toute nature et tout diamètre jusqu'à une profondeur de 1,30 m pour une longueur maximale de 3 ml) Ce prix comprend forfaitairement : - Les frais d'étude - La consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux (DT - DICT), des investigations complémentaires nécessaires - Envoi et repli du matériel - La signalisation du chantier - Le terrassement en terrain de toute nature, au droit du collecteur - La coupe du collecteur pour mise en œuvre d'une culotte de branchement (ou, à titre exceptionnel avec l'accord au préalable de GPEau, le carottage du regard de visite, la reprise de la maçonnerie, la fourniture d'un raccord de branchement sur regard béton type ILA des Ets Funke ou fourniture équivalente et la fourniture et pose d'une chute accompagnée qui reste accessible aux interventions de curage) - La fourniture et pose de culotte et de raccords intermatériaux dans la même nature que le collecteur (sauf pour l'amiante où le branchement sera réalisé en PP) la fourniture et le montage de toutes les pièces: la pièce de piquage type FABEKUN ou CONNEX, ou une culotte type PRV pour un collecteur en amiante, ou une culotte PP pour un collecteur en PP 1 pièce de réduction, 2 coudes SDR34, la boîte de branchement en PP DN315/125 ou 160, la réhausse, le bouchon et son tampon fonte type RBA articulé marqué EP ou EU sur trottoir ou type Become en accotement canalisation de branchement en PP SN16 - Ø125 ou 160 mm. - Le terrassement et la pose de la canalisation de branchement en polypropylène de classe de résistance minimum SN10 DN 125 mm ou DN 160 mm pour les matériaux souples - La mise en place d'une boîte de branchement en polypropylène avec système de verrouillage (type pelle d'obturation ou équivalent), de diamètre DN 250 mm avec réhausse en polypropylène avec bouchon étanche à joint en partie supérieur, la pose d'une pièce de fonte de voirie de type Tr500, tampon 250 KN, tampon Become ou articulé estampillé EU (125KN accepté en partie non circulée) - Les remblais conformément à la permission de voirie - Les réfections de chaussée de toute nature de matériaux conformément à la permission de voirie, - Le plan de récolement par géoréférencement de classe A, y compris géolocalisation de la boîte de branchement Cette prestation s'entend forfaitairement quel que soit la nature du collecteur, quel que soit la distance – dans la limite de 10ml maximum - entre l'axe de la voirie et la boîte de branchement, Le forfait prend en compte la mise en œuvre d'une boîte de branchement de profondeur 1,30 m maximum (dans la mesure des faisabilités techniques)	Forfait par unité de branchement	2 181,16 €	2 213,88 €
Création de branchement jusqu'à 10ml depuis l'axe de la voirie - profondeur jusqu'à 1,30 m	U	2 827,44 €	2 869,85 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire	ml	226,64 €	230,04 €
Plus-value au forfait de branchement pour pose d'une boîte à une profondeur supérieure à 1,30 Cette plus-value s'applique par décimètre de profondeur supplémentaire.	dm	35,90 €	36,44 €
Plus-value au forfait de branchement pour sur-profondeur de fouille supérieure à 1,30 mètre par décimètre supplémentaire	dm	72,93 €	74,02 €
Plus-value au forfait de branchement pour une intervention sur un collecteur amiante	Unité	729,30 €	740,24 €
Plus-value au forfait de branchement pour raccordement sur regard béton avec fourniture et pose de platine type ILA des Ets Funke ou équivalente	Unité	822,43 €	834,77 €
Plus-value pour la fourniture et pose d'une boîte à plusieurs arrivées en remplacement de la boîte de branchement prévu aux forfait 3 ml et 10 ml Ce prix comprend un tabouret 1 sortie 160, 3 entrées 160, une cheminée en 315 et un tampon diamètre 400 l'unité.	unité	nouveau tarif	231,00 €
Moins-value aux forfaits branchements pour branchement AEP/AC en tranchée commune (applicable sur un seul branchement en AEP ou en AC)	unité	165,00 €	167,48 €
Forfait de branchement pour raccordement de lotissement, ZAC ou réseau collectif privé : Ce prix forfaitaire reprend les éléments du prix pour un abonné avec mise en place d'une culotte de branchement et d'une boîte DN 400 mm de même nature que le branchement avec bouchon étanche et tampon fonte articulé classe D400 adapté au trafic, en limite de la zone à raccorder.	unité	3 381,71 €	3 432,44 €
Forfait de branchement pour raccordement de lotissement, ZAC ou réseau collectif privé : Ce prix forfaitaire reprend les éléments du prix pour un abonné avec mise en place d'un regard diamètre 1000 mm muni d'un tampon fonte articulé diamètre 600 mm classe D400 adapté au trafic implanté sur le collecteur, muni d'un bouchon étanche et démontable (le té sera de même nature que le collecteur, sauf en amiante ou il sera en PVC), du branchement proprement dit en 200 mm, la mise en place d'une boîte DN 400 mm de même nature que le branchement avec bouchon étanche en limite de la zone à raccorder.	unité	4 554,20 €	4 622,51 €
Plus-value au forfait de branchement pour raccordement de lotissement, ZAC ou réseau collectif privé pour pose d'un regard en béton diamètre 1000 muni d'un tampon fonte articulé diamètre 600 mm classe D400 adapté au trafic en lieu et place d'une boîte diamètre 400 mm	unité	1 419,33 €	1 440,62 €
Mise à la cote d'un tampon fonte de boîte de branchement existant, (sans fourniture du tampon) y compris réfection	unité	212,06 €	215,24 €
Fourniture et pose de boîte de branchement sur tuyau en attente, profondeur inférieure ou égale à 1.30 m	unité	nouveau tarif	968,00 €
Remplacement de tampon de regard D400 diamètre 600 mm	unité	656,37 €	666,22 €
Mise à la cote de tampon de regard existant de diamètre 600 mm, (sans fourniture du tampon) dans les cas où des engins de terrassement sont nécessaires, y compris réfection	unité	472,36 €	479,45 €
Fourniture et pose tampon fonte b125 pour boîte de branchement	Unité	nouveau tarif	176,00 €
Main d'œuvre	heure	62,83 €	63,77 €
Traitement et évacuations des déblais non utilisés	m ³	12,14 €	12,32 €
Dépose repose caniveau, bordure trottoir	ml	nouveau tarif	38,50 €
Fourniture de béton	m ³	nouveau tarif	198,00 €
Croisement d'ouvrage	Unité	nouveau tarif	44,00 €
Terrassement en terrain rocheux	dm/m ²	nouveau tarif	33,26 €
Autres prestations		Sur devis	Sur devis
Autres accessoires		Sur devis	Sur devis
Dépotage et accueil des matières de vidange	Unité	En € HT	En € HT
Accueil des matières de vidange	m ³	33,00 €	33,50 €
Facturation des diagnostics et contrôles de l'assainissement collectif	Unité	En € HT	En € HT
Contrôle de raccordement pour un branchement neuf (tranchées ouvertes impérativement)	Forfait	102,00 €	103,53 €
Contre-visite effectuée à la demande du propriétaire en cas de désaccord sur les conclusions du rapport de contrôle de branchement neuf	Forfait	67,00 €	68,01 €
Visite complémentaire de vérification de la conformité du branchement neuf (1er contrôle réalisé tranchées fermées malgré les prescriptions de la Direction Eau et Assainissement)	Forfait	51,00 €	51,77 €
Contrôle de raccordement anticipé à la demande du propriétaire pour des immeubles de moins de 15 points d'eau d'évacuation d'eaux usées (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.)	Forfait	153,00 €	155,30 €
Contrôle de raccordement anticipé à la demande du propriétaire pour des immeubles de 15 à 30 points d'eau d'évacuation d'eaux usées (maison individuelle, appartement, local commercial, industriel, etc.)	Forfait	306,00 €	310,59 €
Contrôle de raccordement anticipé à la demande du propriétaire pour des immeubles de plus de 30 points d'eau d'évacuation d'eaux usées (local commercial, industriel, etc.)	Forfait	918,00 €	931,77 €
Contre-visite de contrôle à la demande du propriétaire (rapport modificatif) pour des immeubles de moins de 15 points d'eau d'évacuation d'eaux usées (local commercial, etc.)	Forfait	67,00 €	68,01 €

Contre-visite de contrôle à la demande du propriétaire (rapport modificatif) pour des immeubles de 15 à 30 points d'eau d'évacuation d'eaux usées (maison individuelle, appartement, local commercial, industriel, etc.)	Forfait	102,00 €	103,53 €
Contre-visite de contrôle à la demande du propriétaire (rapport modificatif) pour des immeubles de plus de 30 points d'eau d'évacuation d'eaux usées (local commercial, industriel, etc.)	Forfait	204,00 €	207,06 €
Copie de rapport de contrôle	Forfait	21,00 €	21,32 €

Pénalités	Unité	En € HT	En € HT
Pénalité pour dépréciation sur branchement hors travaux de réparation	Forfait	102,00 €	103,53 €
Pénalité pour dépréciation sur canalisation hors travaux de réparation	Forfait	204,00 €	207,06 €

3. Tarifs 2026 de vente d'eau

Ventes d'eau en gros*	Unité	2025 En € HT/m ²	2026 En € HT/m ³
Vente d'eau potable au Syndicat Mixte du Jaudy	m3	0,7330 €	0,7366 €
Vente d'eau potable à Leff Armor Communauté	m3	0,7000 €	0,7200 €
Vente d'eau potable au Syndicat Mixte Kreiz Breizh Argoat -	m3	0,3252 €	0,3252 €
Vente d'eau potable au SDAEP	m3	0,6800 €	0,7000 €
Vente d'eau à l'île de Bréhat (parts Collectivité + exploitant)	m3	1,5520 €	1,7836 €

*Application de la redevance prélevement sur la ressource en eau au taux voté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

4. Tarif 2026 de transfert et de traitement des eaux usées

Tarif de transfert et de traitement des eaux usées	Unité	2025 En € HT	2026 En € HT
Transfert et traitement des eaux usées de la commune de Plouha (secteur Bréhec) par le système d'assainissement de Plouézec	EH	166,00 €	166,00 €

5. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et Participation au Financement de l'Assainissement Collectif "Assimilée" domestiques

La PFAC est la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (article L1331-7 du code de la santé publique). Elle concerne tous les propriétaires d'immeubles nouvellement raccordés au réseau d'assainissement collectif et s'applique aux (re)constructions, extensions, (ré)aménagements de tout ou partie d'un ou plusieurs immeubles. Elle est prévue pour tenir compte de l'économie réalisée par le propriétaire qui évite, du fait du réseau existant, le coût d'une installation d'assainissement individuel réglementaire.

La PFAC "assimilée" est instaurée par l'article 37 (partie V) de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L1331-7-1 du Code de la Santé publique domestique. Elle est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique, ainsi que lors de l'extension de bâti déjà raccordé lorsque cette extension induit la production d'eaux usées supplémentaires. La PFAC "assimilée" est exigible à la date du contrôle ou constat de raccordement effectué par le service d'assainissement collectif.

Dans un souci de convergence des tarifs, le même montant de PFAC s'applique sur tout le territoire communautaire.

Le calcul de la PFAC est le suivant :

Montant de la PFAC = Débit permanent ou Q3 (m³/h) x tarif PFAC en vigueur (€ / m³/h)*

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date du raccordement. En 2025, le montant était de 245 € /m³/h.

En 2026, le montant de 249 € / m³/h est proposé pour :

- les immeubles édifiés postérieurement au réseau d'assainissement,
- les immeubles existants faisant l'objet de travaux avec création de surface de plancher (article R111-22 du code de l'urbanisme) supérieur ou égal à 20 m² ou avec un changement de destination dont l'accroissement de la consommation d'eau nécessite une augmentation du calibre du compteur d'eau potable,
- les immeubles existants à la création du réseau de collecte des eaux usées

Pour un même immeuble, la PFAC est due autant de fois qu'il y a de compteurs d'eau potable individuels assujettis à la redevance d'assainissement.

L'assiette de la PFAC est le débit du compteur d'eau potable dit « de régime permanent » ou « Q3 » dans la directive MID 2004/22/CE régissant la fabrication des compteurs d'eau. En cas de ressource en eau autonome (puits, forage, eaux industrielles, etc...), il sera considéré le débit de pointe de l'installation comme assiette de facturation.

Le tableau suivant précise les débits par calibre de compteur d'eau :

Calibre compteur	Débit permanent ou Q3	Tarif 2026	Montant
Ø15 mm	2,5 m ³ /h	249 € / m ³ /h	622,50 €
Ø30 mm	6,3 m ³ /h	249 € / m ³ /h	1 568,70 €
Ø40 mm	10 m ³ /h	249 € / m ³ /h	2 490,00 €
Ø50 mm	15 m ³ /h	249 € / m ³ /h	3 735,00 €
Ø60/65 mm	25 m ³ /h	249 € / m ³ /h	6 225,00 €
Ø80 mm	30 m ³ /h	249 € / m ³ /h	7 470,00 €
Ø100 mm	50 m ³ /h	249 € / m ³ /h	12 450,00 €
Ø150 mm et plus	100 m ³ /h	249 € / m ³ /h	24 900,00 €

6. Participation aux Frais de Branchement (PFB)

La Participation aux Frais de Branchement, instituée par l'article L1331-2 du code de la santé publique, est perçue auprès des propriétaires d'immeubles existants lors de la mise en place du raccordement des réseaux d'eaux usées pour lesquelles la collectivité réalise le raccordement. Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement proche des limites du domaine public.

Ce plafond de cette participation est fixé par le code de la santé publique qui précise qu'elle doit impérativement être inférieure au coût relatif du branchement le moins cher, diminué des subventions et majoré de 10%.

Ce dispositif était existant dans plusieurs collectivités, il a été repris par l'agglomération dès 2017.

• Cas n°1 : immeubles existants lors de la création du réseau d'assainissement

En application des alinéas 1 et 4 de l'article L 1331-2 du code de la santé publique, il est proposé :

- De réaliser d'office les parties de branchement situées sous la voie publique lors de la construction d'un réseau d'assainissement,
- D'instaurer la participation aux frais de branchement en remboursement partiel des dépenses entraînées par ces travaux, à la charge des propriétaires.

L'agglomération ne souhaitant pas créer d'inégalité entre les riverains par le seul choix du tracé du collecteur principal (longueur différente des branchements selon le côté de la route), il est proposé un montant unique de 800€ HT, soumis au taux de TVA en vigueur (20% ou réduit à 10% si l'immeuble a plus de 2 ans).

Le recouvrement a lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble dès la mise en service du réseau auquel il est raccordable.

• Cas n°2 : immeubles raccordés postérieurement à la création du réseau d'assainissement

Lorsque le prestataire exécutera ou fera exécuter les parties de branchement sous la voie publique, le raccordé sera facturé du coût réel des travaux fixé en application du bordereau de prix unitaires dans le cadre du marché de prestation de services.

Pour 2026, il est proposé d'augmenter le tarif de la PFB de 1,5% soit un tarif de 828 € HT (816 € HT en 2025) dans le cas d'immeubles existants lors de la création du réseau d'assainissement.